

Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 : Cinq noms de rues insolites .

Page 3 : Claude MONET

Pages 4, 5 et 6 : Inscription congrès
ROUEN

Page 7 : C.A. du 11 décembre 2018

Page 8 : Code de la route.
Grandes lignes du plan transport

Page 9 : Echos de la profession

Page 10 : Prélèvement à la source

Pages 11 et 12 : Qui fait quoi ?
Le D.M.P.

Page 13 : Vie des régions

Page 14 : Fondation MMA

Page 15 : Les raccourcis claviers
L'assurance viePage 16 : Les dessous de l'histoire
Ces drôles d'expressions
Nouveaux adhérents
Les décès

Pierre EPINEUSE Président SAGAMM SENIOR

EDITORIAL

« Moins d'impôts et plus de services publics ... »

Comment expliquer cette dissonance cognitive ?

Qui paiera ?

La génération atteinte par la « *senioritude* », trop souvent stigmatisée, doit elle s'attendre à supporter de nouvelles contributions ?

En 2018, elle a accepté, ou subi, des mesures qualifiées de nécessaires à une meilleure valorisation du travail et à l'amélioration du pouvoir d'achat des plus démunis :

- l'augmentation de la CSG,
- le blocage, ou quasi blocage, de la revalorisation des nos retraites.

Le conseil d'administration de CAVAMAC a modéré les conséquences de ces dispositions en retenant le taux d'inflation pour base de l'évolution au 1^{er} janvier dernier de la valeur du point de notre complémentaire, le RCO.

Cette décision prise par un vote unanime du conseil (seize agents en activité, les cotisants, et quatre agents retraités, les allocataires) répond à la demande inlassablement exprimée par nos représentants.

La gouvernance de CAVAMAC et notre union nationale, *agéa senior*, suivent avec vigilance la réforme des retraites, en particulier les pensions de réversion, mais aussi les méthodes de calcul des futures revalorisations.

Quelles seront les conséquences pour les allocataires actuels et futurs ?

Il convient de ne pas se laisser emporter par l'optimisme affiché, peut-être un peu rapidement, ici ou là, sur ces sujets. Modestement, à ma place d'administrateur (suppléant), j'apporterai ma contribution.

Notre pays traverse une zone de turbulence.

La tradition française des jacqueries est une nouvelle fois dans l'actualité.

Il ne m'appartient pas d'exprimer ici une opinion politique mais simplement de partager avec vous les réflexions d'un bénévole engagé au service des agents retraités.

Nous pourrions évoquer toutes ces questions lors de notre prochain congrès.

Nous ajouterons à ces instants d'échange le compte rendu de nos activités.

Notre rendez-vous annuel est surtout un grand moment de convivialité.

Nous souhaitons être nombreux à partager dans la joie le plaisir de cette rencontre.**DATES A RETENIR****CONGRÈS 2019****ROUEN****Les 27, 28 et 29**

5 noms de rues insolites à ROUEN

La rue du Gros-Horloge:

Concernant l'une des plus fameuses rues de Rouen, qui ne s'est jamais demandé « Mais pourquoi dit-on DU gros horloge et non pas DE LA grosse horloge ? ». On peut entendre comme réponse que le mot « horloge » était masculin avant, mais ce n'est pas tout à fait exact. Pour être précis, le mot « horloge » n'était ni masculin, ni féminin mais un nom neutre, le français descendant du latin. C'est ainsi que parfois on entend aussi « La grand place » ou « La grand rue ».



La rue de la Vicomté:

Qu'est-ce que la Vicomté ? C'était une institution d'ancien régime, la Vicomté de l'Eau, à la fois judiciaire (elle jugeait des problèmes sur les voies de navigation, en particulier fluviales) et fiscale (elle percevait les droits de passages sur ou au travers des rivières).



La rue de la Savonnerie:

La rue de la Savonnerie n'a rien à voir avec les fabricants de savons. Elle s'appelait la « Rue de la Saunerie », les sauniers étant les professionnels du sel. Ils tenaient leurs activités sur le quai non loin de cette rue, avant de déménager de l'autre côté de la Seine. La transmission étant essentiellement orale, « Saunerie » est devenu « Savonnerie ».



La rue aux ours:

Non, des ours ne se baladaient pas dans cette rue autrefois ! Mais l'origine de ce nom a bien un rapport avec un animal : l'oie, dont le pluriel irrégulier était « ours ». Un marché à la



volaille et notamment aux oies se déroulait dans le cimetière de l'église Saint-Candé à proximité.

La rue Massacre:

On pourrait vite s'imaginer que des hommes, femmes et enfants ont été massacrés dans cette rue lors d'une tuerie sanguinaire... Il n'en est rien, quoique l'origine du nom de cette rue n'a rien d'affriolant. Comme le cite Jacques Le Lieur, dans son *Livre des Fontaines* de 1525, il s'agit de l'ancienne « Rue des Boucheries Massacres » où les bouchers y tuaient leurs animaux car il n'y avait pas d'abattoirs extérieurs.



Congrès 2019 - ROUEN - 27,28 et 29 mai

Claude Monet sera présent à notre prochain congrès

Entre les années 1892 et 1893, Claude Monet peint une série de toiles de la cathédrale Notre-Dame de Rouen. Il peint à partir de différents points de vue et à différentes heures du jour. Le peintre n'exécutera pas moins d'une trentaine de toiles prenant la Cathédrale comme modèle.

Claude Monet à Rouen immortalise la cathédrale Notre-Dame à partir de trois points de vue. Les premiers tableaux sont peints en février 1892 et représentent



la cathédrale vue de la Cour d'Albane. Ces toiles seront les seules réalisées en plein air.

Ensuite, il prend place dans un atelier qui changera deux fois. Il s'installe notamment au premier étage du Bureau des Finances, actuel point d'information touristique. Il produit vingt-huit vues du portail occidental à différents moments de la journée.

L'ensemble est peint entre 1892 et 1893 lors de deux campagnes distinctes et post datées de 1894. Claude Monet à Rouen peint jusqu'à 14 versions à la fois, en passant d'un tableau à l'autre selon les variations de la lumière en fonction des horaires de la journée.

Ce n'est seulement qu'une dizaine de jours avant d'avoir terminé sa campagne des cathédrales que Claude Monet pénètre pour la première fois dans la cathédrale de Rouen après avoir passé deux ans devant son portail. Vingt de ces toiles sont présentées en 1895 chez le marchand Durand-Ruel où elles suscitent l'admiration de peintres célèbres comme Degas, Cézanne, Pissarro et Renoir. **Claude Monet et sa campagne des cathédrales prennent une place prépondérante dans le développement et la promotion de l'impressionnisme en France et dans le monde entier.**



Congrès 2019 - ROUEN - 27,28 et 29 mai

vous convie à participer à son CONGRÈS 2019**- les 27 - 28 et 29 mai - à ROUEN****◆ SIX activités vous sont proposées : - prix par activité /par personne****LUNDI 27 MAI :**

N° 1	Assemblée générale, cocktail & déjeuner	53 €
N° 2	Promenade guidée dans les rues de ROUEN	10€
N° 3	Soirée de gala	96 €

MARDI 28 MAI :

N° 4	Journée de visite commentée du centre ville de ROUEN & Conférence à bord de L'ESCAPADE - navigation sur la Seine,	92 €
N° 5	Dîner à l'hôtel MERCURE	30 €

MERCREDI 29 MAI :

N° 6	Journée touristique guidée à FÉCAMP & ÉTRETAT Dîner libre	77 €
-------------	--	-------------

- ◆ L'activité n° 1 inclut pour les accompagnants la visite guidée des salles impressionnistes du musée des Beaux Arts
- ◆ Les déjeuners sont compris dans les prestations n° 1- 4 et 6.
- ◆ L'activité n° 6 ne comporte pas le dîner.

Vous trouverez PROGRAMME et HORAIRE détaillés au verso.

◆ Hébergement : (taxe de séjour et petit déjeuner compris)	- prix par nuit -	
Tarif « congrès » dans deux hôtels contigus	MERCURE	IBIS
◆ chambre - deux personnes	127 €	97
◆ chambre - une personne	117 €	87 €



Afin de nous permettre de garantir vos réservations,

veuillez retourner votre bulletin d'inscription avant le 12 avril 2019

En cas d'empêchement, et jusqu'à 7 jours avant le congrès, vous serez intégralement remboursé de vos paiements

**Les retardataires ont encore la possibilité de retourner avant le 12 avril 2019 leur bulletin d'inscription
au congrès de ROUEN à notre trésorier Denis HUBERT**

CONGRÈS 2019

PROGRAMME & HORAIRE

LUNDI 27 MAI : ROUEN

- 09h 00 :** **Assemblée Générale** dans un salon de l'hôtel MERCURE-Rouen Champ de Mars.
- 09h 15 :** Départ des accompagnants vers le musée des Beaux Arts et **visite commentée des salles Impressionnistes.**
- 11h 30 :** Photo de groupe de tous les congressistes suivi d'un cocktail normand.
- 12h 00 :** Déjeuner dans une salle privatisée de l'hôtel.
- 14h 30 :** Départ de la **visite guidée des quartiers Ouest** : de la Cathédrale à la place du Vieux Marché, lieu du supplice de Jeanne d'Arc, en passant par le Gros Horloge.
- 17h 30 :** Retour à l'hôtel.
- 19h 00 :** Départ en autocar vers la **côte Sainte Catherine**, lieu panoramique où **Claude Monet** a peint en 1892 la toile « Vue générale de Rouen ».
- 19h 30 :** **Soirée de gala** animée et gastronomique à l'auberge Saint Jacques, idéalement située dans le cadre authentique et verdoyant d'une grande maison normande à quinze minutes de Rouen.

MARDI 28 MAI : ROUEN

- 09h 00 :** Départ **vers les quartiers Est et parcours piloté** dans les nombreuses rues aux maisons à colombage, depuis l'Abbatiale Saint Ouen jusqu'à l'Archevêché.
- 12h 00 :** Déjeuner au restaurant « LA BODEGA », salle de réception sur les quais.
- 14h 30 :** **Croisière fluviale en compagnie d'un conférencier** à bord de « L'ESCAPADE » à la découverte du port et des méandres de la Seine.
- 18h 30 :** Retour à l'hôtel.
- 19h 30 :** Dîner au restaurant « LE HONFLEUR » de l'hôtel MERCURE.

MERCREDI 29 MAI : FÉCAMP & ÉTRETAT

- 08h 00 :** Départ en autocar
- 10h 00 :** **Visite du palais « BÉNÉDICTINE »**, site d'exception où s'opèrent, dans des alambics en cuivre, les distillations et infusions des vingt sept plantes et épices qui composent la célèbre liqueur. Dégustation en fin de visite.
- 12h 00 :** Déjeuner au casino, situé sur l'esplanade avec vue imprenable sur la mer.
- 14h 00 :** **Visite du nouveau « Musée des Pêcheries »**, qui permet de mieux connaître l'univers de la pêche et de la marine dans l'ambiance d'une sècherie de poisson réhabilitée. Accès par ascenseur au belvédère avec vue à 360° sur la mer, les falaises et la ville.
- 16h 00 :** Départ vers **ÉTRETAT**. Temps libre sur le front de mer.
- 19h 00 :** Retour à l'hôtel
Dîner libre

Renseignements complémentaires :

Alain THIBAUT : - **courriel**: alainthibault49@gmail.com - **téléphone**: 02 41 63 02 33 ou **06 89 50 45 30** –

**BULLETIN d'INSCRIPTION au CONGRÈS 2019 –ROUEN
 À RETOURNER AVANT LE 12 AVRIL 2019**
NOM :
Prénom :

Code postal :

VILLE :

Téléphone portable (indispensable, merci !) :

Nombre de personnes :
Nom & Prénom du conjoint :
◆ ACTIVITÉS CHOISIES : - prix par activité/par personne –

N° 1 :	53 €	x	personne(s) =	€
N° 2 :	10 €	x	personne(s) =	€
N° 3 :	96 €	x	personne(s) =	€
N° 4 :	92 €	x	personne(s) =	€
N° 5 :	30 €	x	personne(s) =	€
N° 6 :	77 €	x	personne(s) =	€

◆ RÉSERVATION HÔTELIÈRE :
Rayez les nuits inutiles

DIMANCHE soir 26 MAI	LUNDI soir 27 MAI	MARDI soir 28 MAI	MERCREDI soir 30 MAI
----------------------	-------------------	-------------------	----------------------

MERCURE - Rouen Champ de Mars

◆ chambre deux personnes	127 €	x	nuit (s) =	€
◆ chambre une personne	117 €	x	nuit (s) =	€

IBIS - communiquant avec l'hôtel MERCURE

◆ chambre deux personnes	97 €	x	nuit (s) =	€
◆ chambre une personne	87 €	x	nuit (s) =	€

TOTAL GÉNÉRAL (activités + réservation hôtelière) = €

 Joindre le règlement d'un acompte de 100 € par personne inscrite
 - sauf pour les activités : n° 1 & n° 2 -sans réservation hôtelière-

Adresser le bulletin d'inscription et le chèque (ordre SAGAMM SENIOR) à :
Denis HUBERT

Trésorier SAGAMM SENIOR

52 rue de DOL
35960 LE VIVIER sur MER

Conseil d'administration du 11 décembre à Savigné l'évêque

Présents : Pierre Épineuse, Jean Marie Martin, Ronan Romieux, Denis Hubert, Jean Yves Leroux, Alain Thibault, Jacques Cessat, Michel Lecoq, Jean Paul Pelleray, Jean Paul Maret. **Invités** : Gérard Levacher, Jean Claude Gatineau, Claude Bouttevin
Absent excusé : Michel Koman. **Secrétaire de séance** : Jean Paul Maret

1/ Les comptes de l'amicale ;

Recettes : 32.912 €. Dépenses : 33.365 € hormis les frais de cette réunion, mais avec une dépense exceptionnelle sur un investissement (film animé) et un acompte réservation congrès 2019. Le compte d'exploitation annuel 2018 sera donc déficitaire en raison des dépenses anticipées.

2/ Abondement 2018 au fonds social : il n'est pas nécessaire cette année.

3/ La gestion des encaissements 2019 est réalisée par SIGAR avec plusieurs fichiers et des rappels automatiques, sauf pour les BUA 2018 qui seront envoyés par Agea Senior (expérience de 2 ans). Chaque amicale devra s'occuper des assurances groupes qu'elle propose.

4/ Le BUA 2019 : présentation du nouvel exemplaire, répondant aux obligations nouvelles du RGPD (protection des données)

5/ L'exonération des cotisations en 2020 pour les plus de 90 ans ?

Actuellement il y a 37 adhérents et 23 veuves concernés (9 de plus dans un an), soit un montant d'environ 1.700€. Le trésorier appréciera en faisant les rappels d'impayés en Février 2019. Décision à prendre au CA de mars 2019, et si besoin à l'AG de mai 2019.

6/ L'organisation des régions :

Actuellement l'amicale est divisée en 21 régions. Il est proposé une réorganisation proche des 13 régions administratives mais avec des correspondants locaux, zones correspondant parfois aux anciennes régions (exemple : Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine pour le Grand-Est) Étude de la liste présentée des délégués et correspondants possibles par région.

7/ Le congrès 2019 : le programme est arrêté. Dimanche 26 mai 17h : réunion CA avec délégués régionaux suivie d'un dîner.

Lundi 27 mai matin : AG dans un salon de l'hôtel Mercure.

Lundi 27 mai après-midi & Mardi 28 : tourisme à Rouen,

Mercredi 29 : journée d'excursion à Fécamp et Étretat.

Tarifs comparables à ceux de l'an dernier avec deux hôtels communiquant : Mercure et Ibis. Envoi en

semaine 6 de la plaquette, programme détaillé et bulletin d'inscription.

8/ Proposition d'autres moments de convivialité :

Proposition de sortie à Paris entre le 22 septembre et 20 octobre : par exemple 2 jours et demi avec visites (hippodrome), 2 soirées avec spectacles. Recherches en cours.

Proposition à présenter au Congrès de Rouen en mai 2019.

9/ Relations avec AGARAZUR :

Rappel de la situation antérieure et des derniers événements. Échos de l'AG 2018 d'AGARAZUR et lecture de la lettre reçue de la présidente qui ne nécessite pas de réponse. Décisions :

- ne plus proposer de voyages et autres moments de convivialité en commun,
- cesser définitivement l'accueil des informations AGARAZUR dans notre bulletin.

10/ Préparation du film animé de présentation de l'amicale :

Le scénario est écrit, la réalisation est en cours. Objectif : le présenter à notre AG et au prochain congrès du SAGAMM les 17 & 18 juin 2019 au Futuroscope de Poitiers.

11/ Autre moyen de communication :

Remplacement du Totem, Renouvellement de la plaquette de présentation de notre amicale : logo, nom, photos, ...

12/ AGEA/SENIOR : Priorité au dossier CAVAMAC :

revalorisation de 1,55 au 01/01/2019, basée sur l'inflation et la progression des commissions. (assiette des cotisations)

PRAGA : les changements d'organisation administrative suivent leurs cours.

13/ Les nouvelles du SAGAMM et de MMA :

Invitation du Président du Sagamm à notre congrès de Rouen.

MMA : départ de Mr Philippe Maso y Guell Rivet, directeur général de MMA.

DAS devient « COVEA Protection Juridique ».

14/ Calendrier 2019 :

Réunions du CA : mardi 19 mars, dimanche 26 mai, lundi 9 & mardi 10 septembre, mardi 10 décembre.

Mises sous plis : 8 février : bulletins d'inscription au congrès, 2 septembre : bulletin n°79 .

Prochaine réunion : 19 mars à Savigné-l'évêque avec mise sous pli du bulletin n°78.



Les épouses au travail pour la mise sous pli des bulletins

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes!



Depuis juillet 2015, plusieurs infractions relatives aux stationnements illicites ont fortement augmenté et sont désormais passibles d'une amende de 135 euros, contre 35 euros auparavant. En font partie: le stationnement ou l'arrêt (même pour 30 secondes, même à cheval) sur un trottoir, sur un passage pour piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou une piste cyclable.

Le saviez vous ?

Ces pratiques courantes peuvent induire des situations aux conséquences dangereuses! Une personne mal-voyante, par exemple, se retrouve désorientée, une autre en fauteuil roulant est stoppée dans son cheminement. Un enfant, une personne âgée ou un adulte avec une poussette, se retrouve contraint de contourner le véhicule en descendant sur la chaussée et s'expose ainsi à un accident. De même pour un cycliste qui est obligé de s'écarter de sa bande cyclable.

Les réflexes à adopter

Optons pour davantage de prudence et de respect vis-à-vis des piétons et des cyclistes. Respectons toujours le trottoir et les aménagements cyclables pour faciliter et sécuriser les déplacements de tous.

+ Pour en savoir plus ... consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr



LES GRANDES LIGNES DU PLAN TRANSPORTS

Le ministère des Transports vient de présenter les grandes lignes du projet de loi d'orientation des mobilités, qui vise à faciliter les déplacements quotidiens, notamment en favorisant l'utilisation des modes de transport les moins polluants. Le projet de loi sera examiné par le Parlement au début du printemps 2019.

● Péages sans barrière sur autoroute

Afin de réduire la pollution automobile et fluidifier le trafic, le texte propose de développer les péages sans barrière sur les autoroutes. Les automobilistes paieraient à l'aide de capteurs détectant une vignette, un badge ou la plaque d'immatriculation du véhicule.

● Péages urbains

Les agglomérations de plus de 100 000 habitants pourront se doter d'un péage urbain afin de limiter la circulation et lutter ainsi contre la pollution et les nuisances sonores. La décision d'instaurer ou non ce « tarif de congestion » dans ces villes dépendra de l'autorité organisatrice de la mobilité, qui récupérera également les bénéfices issus de ces péages.

● Forfait mobilité pour le vélo et le covoiturage

Sur la base du volontariat, les entreprises pourront verser aux salariés qui viennent à vélo ou en covoiturage « un forfait mobilité », pouvant atteindre 400 € par an.

● Transports en commun : descente entre deux arrêts de bus

Comme cela se pratique déjà aux États-Unis et au Canada, pour lutter contre le sentiment d'insécurité, le plan prévoit d'autoriser les collectivités gestionnaires de transports collectifs à autoriser les personnes isolées et les femmes à descendre du bus quand elles le souhaitent.

ÉCHOS DE LA PROFESSION



Trophées de l'assurance :

Le 4 octobre 2018, le prix de la personnalité de l'année 2018 a été décerné à Patrick EVRARD, président d'agéa, la fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance.

Cette récompense intervient au moment même où les compagnies d'assurance remettent leurs réseaux d'agents généraux au centre de leurs stratégies commerciales.

« Dans un monde complexe et un environnement changeant, les agents généraux sont dans la chaîne de distribution les acteurs les mieux armés pour s'adapter aux différentes mutations à l'instar des nouvelles normes réglementaires ou de la transformation digitale. » a déclaré Patrick EVRARD.

Source La Tribune de l'assurance



NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MMA :

Didier BAZZOCHI est nommé ce jour Directeur général de MMA où il apportera son expérience managériale de la transformation des organisations, dans un contexte d'évolution rapide des marchés de l'assurance.

62 ans, ingénieur et diplômé de l'IAE de Paris, Il rejoint Covéa en 2008 Il est nommé Directeur Général Délégué Ressources de MMA et Directeur Général en charge de la Santé avec pour mission de développer l'activité santé du Groupe. En 2012, Il est nommé Directeur Général Santé Prévoyance Covéa, puis Directeur Général Partenariats Institutionnels, et ce, afin de renforcer les liens avec le monde de l'économie sociale et solidaire.

EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE COVÉA du 14 décembre 2019



SCOR VS COVÉA : THIERRY DEREZ SE DÉFEND

Le PDG de Covéa, poursuivi au pénal par le réassureur Scor, a répondu, point par point, sur les accusations dont il fait l'objet, dans le journal *Le Monde*. « Un torrent d'ignominie, de boue et d'allégations ». C'est en ces termes que **Thierry Derez**, le PDG de **Covéa**, poursuivi au pénal par **Scor**, a qualifié, dans le journal *Le Monde*, les accusations dont il fait l'objet. Sa citation devant le tribunal correctionnel de Paris a fait la lumière sur l'argumentaire judiciaire du réassureur dirigé par **Denis Kessler** : ce dernier l'accuse d'avoir utilisé sa position d'administrateur à titre personnel de **Scor** afin de servir son projet d'OPA. Un projet baptisé « *Abbaye* » que Thierry Derez aurait mis en place dès avril 2018. Il aurait ainsi tenté de court-circuiter un possible rapprochement de Scor avec le bermudien Partner Re, une option tenue secrète sous le nom de « *Projet Parfum* ». Des accusations que rejette en bloc **Thierry Derez**, se disant prêt à répliquer en justice.

À suivre

source **L'ARGUS** de l'assurance 4 février 2019



MISE EN PLACE DU DIPLÔME : « AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE »

agéa accueillera en septembre 2019 la première promotion d'agents généraux d'assurance, avec la mise en place du diplôme MBA : « Agent général - Entrepreneur Dirigeant d'Assurance ».

Cette formation, à orientation entrepreneuriale, doit permettre aux futurs agents de consolider et élargir leur position sur le marché de l'assurance.

La création du diplôme, à l'initiative d'agéa, est motivée par trois objectifs :

- Faire reconnaître le métier d'agent général par la voie de la professionnalisation. Le statut d'agent implique en effet la maîtrise de plusieurs compétences requises par les compagnies mandantes (produits commercialisés, procédures internes), ainsi que des aptitudes spécifiques à la fonction de chef d'entreprise (management, stratégies commerciales et de communication). Une formation distinctive doit ainsi permettre aux agents de devenir des professionnels incontestés.
- Mettre en lumière le métier d'agent général auprès d'un public élargi. Cette valorisation, à travers une formation reconnue, est nécessaire pour attirer la clientèle, mais également les salariés susceptibles de postuler en agence.
- Aider au renouvellement générationnel, alors qu'un tiers des agents est âgé de plus de 55 ans.



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET RÉDUCTIONS D'IMPÔT : MODE D'EMPLOI



Le prélèvement à la source a fait couler beaucoup d'encre et nous n'allons pas rentrer dans le détail de cette réforme déjà bien décryptée. Nous souhaitons néanmoins faire le point sur l'articulation entre le prélèvement à la source et les dépenses (investissement, dons etc.) ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt.

En effet, le prélèvement à la source est calculé sur vos revenus de l'année n-2 soit l'année 2017 pour le taux applicable en 2019 mais sans prendre en compte les réductions et crédits d'impôt.

S'il permet une imposition à la réception du revenu, l'absence de prise en compte des dépenses ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt peut conduire à une avance de trésorerie de la part du contribuable. En effet, le bénéfice de la réduction d'impôt ne se concrétise que lors de la liquidation définitive de l'impôt en fin d'année.

Pour éviter de se voir adresser des reproches, le gouvernement a très vite recherché pour certaines catégories de dépenses, ouvrant droit à réduction, une solution permettant d'anticiper le bénéfice de l'avantage.

En effet, dès l'adoption du projet, il a été prévu que les contribuables qui bénéficient d'un crédit d'impôt au titre des emplois à domicile et pour la garde d'enfants

allaient pouvoir toucher un acompte de 30% courant mars.

Ce geste n'a pas été jugé suffisant et en juin dernier, le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé, que l'acompte de 30% perçu par ces ménages sera versé dès janvier, et non en mars :

"Comme ce sont des mécanismes fiscaux récurrents, qui se répètent très largement d'une année sur l'autre, nous avons décidé de verser cet acompte dès le 15 janvier. Les 70% restants de ces crédits d'impôts seront virés sur le compte bancaire des contribuables à la fin de l'été, fin août début septembre".

Mais avancer le versement de l'acompte de 30% au 15 janvier n'étant pas suffisant pour éviter que les français ne voient leur pouvoir d'achat amputé lors des premiers mois de l'année, le gouvernement a décidé en septembre dernier de doubler le taux et d'élargir le champ d'application à d'autres dépenses.

Ainsi, dès janvier 2019, les contribuables bénéficieront d'un acompte de 60% de certaines réductions et/ou crédits d'impôt apparaissant sur l'avis d'imposition reçu en 2018 pour les dépenses engagées en 2017.

- Sont concernés :

- o le crédit d'impôt lié à l'emploi d'un salarié à domicile,
- o le crédit d'impôt lié à la famille (garde d'enfants de moins de 6 ans),
- o la réduction d'impôt pour dépenses de dépendance (EHPAD),
- o les réductions d'impôt en faveur de l'investissement locatif (Pinel, Duflot,...),
- o les crédits et réductions d'impôt en faveur des dons aux œuvres, des personnes en difficulté et des cotisations syndicales.

Le solde sera versé au cours de l'été 2019 après la déclaration des revenus 2018 et calcul de toutes les réductions correspondant à la situation effectivement déclarée.

Si l'intention est louable et l'avantage non négligeable, il n'est cependant pas certain que chacun comprenne bien à quoi correspondent ces reversements et il faudra probablement quand même attendre les avis d'impôt définitifs pour s'assurer de l'exactitude des opérations. Le diable est dans les détails et l'enfer pavé de bonnes intentions...

Source ODDO BHF
Banque privée

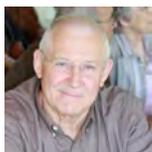
Ysmina Brasseur

QUI FAIT QUOI AU SEIN DE VOTRE AMICALE ?



Président: Pierre EPINEUSE
5, rue Hélène Boucher
76240 BONSECOURS (ROUEN)
Tel: 06.52.20.49.92.
Mail: epineuse.aaamma@gmail.com

Organisation et coordination des travaux du bureau et du conseil d'administration.
Relations avec MMA, SAGAMM, AGEA SENIOR, et autres organismes.



Vice-président: Michel KOMAN
6, route de Driencourt
80200 AIZECOURT LE HAUT
Tel: 06.12.67.17.52.
Mail: mcmkoman@orange.fr

Gestion des contrats d'assurance collectifs souscrits par l'amicale. Assistance dans le gestion des sinistres. Aide dans les rapports avec PRAGA, CAVAMAC, et RAM- RSI.



Vice-président: Jean Marie MARTIN
14, rue des Anciens Combattants
76430 St ROMAIN DE COLBOSC
Tel: 06.07.78.13.77.
Mail: jm.martin.44@wanadoo.fr

Affaires sociales. Conseils administratifs divers aux adhérents et à leurs conjoints.
Gestion du fonds de solidarité.



Secrétaire-général: Ronan ROMIEUX
4, rue des mésanges
56530 QUEVEN
Tel; 06.07.83.77.23
Mail: ronan.romieux@wanadoo.fr

Communication, en particulier le bulletin et le weblog.
Suivi et utilisation de l'outil informatique « sigar.fr ».
Rapport d'activité.



Trésorier: Denis HUBERT
52, rue de Dol
35960 LE VIVIER SUR MER
Tel: 06.81.45.12.35.
Mail: denis-regine.hubert@orange.fr

Mise en recouvrement des cotisations ; encaissement, répartition entre les assureurs. Rappels...
Comptabilisation des recettes et des dépenses.
Suivi bancaire.



Secrétaire-général adjoint:
Jean-Yves LEROUX
12, rue François Menez
35700 RENNES Tel: 06.84.84.72.19.
Mail: jean.leroux0@orange.fr

Prospection et enregistrement des nouveaux adhérents.
Gestion des fichiers.
Relations avec les délégués régionaux.
Organisation des régions.



Administrateur: Alain THIBAUT
8, square des 3 Boisselées
49600 BEAUPREAU
Tel: 06.89.50.45.30.
Mail: alainthibault49@gmail.com

Organisation des congrès
Et autres rencontres conviviales.



Administrateur : Jacques CESSAT
56, rue du Gué Giraud
87200 SAINT JUNIEN
Tel: 06.12.04.51.33.
Mail: jacquessessat@aol.com

Membre du conseil d'administration de PRAGA en qualité de représentant d'agéa sénior.



Administrateur: Michel LECOQ
1, Boulevard de La Gare
72200 LA FLECHE
Tel: 06.33.34.59.16.
Mail: michel.lecoq4@orange.fr

Relation avec le service courrier des MMA.
Participation active aux opérations de mise sous pli.



Administrateur: Jean-Paul PELLERAY

1, rue Française
72200 LA FLECHE
Tel: 06.82.14.81.03.
Mail; jp.pelleray@sfr.fr

Représente Sagamm *senior* auprès de la Fondation MMA.



Syndic: Jean-Paul MARET

32, rue de la Montée jaune
37510 SAVONNIERES
Tel: 06.07.97.98.83.
Mail: jeanpaul.maret@gmail.com

Tâches statutaires du syndic.
Rapports des séances du conseil d'administration.
Membre du comité de relecture du bulletin.



Contrôleur des comptes:

Jean-Claude GATNEAU

16? Bd Beranger
37000 TOURS
Tel: 06.74.10.62.90. Mail: jcgatineau@club-internet.fr

Mission de contrôle de la comptabilité.
Tenue et mise à jour du fichier EXEL (sauvegarde)



Président d'honneur:

Gérard LEVACHER

17, rue des Cerisiers
72460 SAVIGNE L'EVEQUE
Tel: 06.72.18.92.65.
Mail: geranette@orange.fr

Logistique des réunions du conseil d'administration.
Impression, mise sous plis et expédition des documents à destination des adhérents.
Membre du comité de relecture du bulletin.

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ = LE DMP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos informations de santé en ligne.

Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :

- Votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie
- Vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...)
- Vos résultats d'examen (radio, analyses biologiques...)
- Vos comptes rendus d'hospitalisations
- Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence
- Vos directives anticipées pour votre fin de vie

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre Dossier Médical Partagé peut s'avérer particulièrement utile :

Lors d'un appel au Samu vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre Dossier Médical Partagé.

Si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre Dossier Médical Partagé.

Tous ces accès en urgence sont tracés dans votre Dossier Médical Partagé.

L'accès à votre Dossier Médical Partagé est hautement sécurisé. A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien ...) peuvent le consulter :

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP.
- Vous pouvez gérer les accès à votre DMP (bloquer un

professionnel de santé, supprimer une autorisation).
→ Vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture de votre DMP.

Le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

Renseignements complémentaires :

- chez votre pharmacien.
- sur le site internet : www.dmp.fr



VIE DES REGIONS

REUNION DES ANCIENS AGENTS DU BERRY départements 18 et 36)

Les anciens agents du Berry se sont réunis au RSJ Châteauroux le 7 novembre 2018. Après quelques infos données par Jean Paul MARET (DR), 16 personnes se sont retrouvées pour un repas plein de bonne humeur et de souvenirs !



La photo de gauche à droite :

Mmes MEUNIER, MAHUTEAU, FOURNIER, FERRAGUMAURY, LEDUC, M de LOPPINOT.

EN HAUT :

Mrs MAHUTEAU, DE LOPPINOT, CHAUSSE, MAUCHIEN, LESSAULT, Mmes MAUCHIEN, MEUNIER , H. GIRAUT.

LIMOUSIN :

Jean PISSALOUX a organisé au Relais de Saint Jacques à SAINT LEONARD DE NOBLAT le 6 décembre 2018 la rencontre conviviale des anciens agents du LIMOUSIN.



De gauche à droite :

Alain COUEGNAS, Christian FARGUET, Jean PISSALOUX et Martine, Jean-Marie TIXIER et Agnès, Michel VERLIAT, Martine BERNARD, et derrière l'homme à la casquette Xavier JALLAGEAS, Sylvie COUEGNAS, Henri RAYNAUD et Josette, Daniel BERNARD, Georges DOTZIS, Jean-Claude BABEIX, Bernard PAULY et Jacques CESSAT.



Michel RIDOU
Président de MMA Solidarité

Un mécénat d'entreprise à visée philanthropique

La Fondation MMA Solidarité * est une Fondation d'entreprise, créée en 1983, sous l'égide de la Fondation de France.

C'était à l'origine la démarche d'une entreprise qui, avant beaucoup d'autres, se posait la question de sa place dans la société, au-delà de son métier stricto sensu. D'où le parti de prendre en compte, en rapport avec l'assurance – mais au-delà des obligations contractuelles – les réalités humaines vécues par les victimes d'accidents, spécialement les jeunes, conservant un lourd handicap. Non pas pour se substituer à la solidarité nationale mais pour ajouter un plus « MMA » qui puisse rendre la vie un peu plus belle à certains de ceux que les circonstances ont meurtri dans leur chair, qu'ils soient ou non sociétaires de MMA.

C'est ainsi que la Fondation MMA Solidarité a pour objet : "Notamment dans la zone d'activité géographique de MMA, d'attribuer des aides aux oeuvres ou organismes à but non lucratif dont les projets d'intérêt collectif visent à promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap et prioritairement de jeunes victimes d'accident".

Dans ces conditions, la Fondation MMA Solidarité accompagne de nombreuses associations qui travaillent à rendre plus autonomes et mieux intégrées les personnes handicapées dans leur vie quotidienne.

En ce début d'année 2019, La Fondation MMA a financé depuis sa création plus de 2.000 projets concernant plus de 20.000 personnes en situation de handicap.

Notre fondation est tout particulièrement attentive aux projets innovants répondant aux besoins émergents des personnes en situation de handicap et qui sont mal soutenues par la solidarité nationale.

C'est un jury d'experts extérieurs à MMA qui, deux fois par an, décide de la suite à donner aux projets reçus.

Quelques domaines d'interventions significatives

- Le handisport, formidable vecteur d'épanouissement personnel et d'intégration sociale : financement d'équipements sportifs adaptés ;
- La médiation animale : financement de plusieurs promotions de chiens d'assistance "Handi'chiens";
- L'expression artistique : financement de spectacles favorisant l'inclusion ;
- La création de nouveaux équipements comme le fauteuil appelé hippocampe, diffusé aujourd'hui dans une dizaine de pays.



*Inauguration au centre de réadaptation de l'Arche
en novembre 2017*

Un supplément d'âme pour MMA

La Fondation MMA Solidarité contribue à rendre MMA proche des gens, chaleureuse, humaine et solidaire quand, dans sa généralité, l'assureur est jugé froid, rigide et calculateur.

La médiatisation des remises de nos subventions véhicule cette image positive et ce d'autant plus que l'Agent MMA le plus proche préside à cette remise.

* Site internet "Fondation MMA Solidarité – Handicap"

LES RACCOURCIS CLAVIER

Ils permettent d'éviter de fastidieuses manipulations de souris. Ces raccourcis vous deviendront vite indispensables...

Sous Windows la touche « Ctrl » est la clé d'un gain de temps précieux. La formule magique « Ctrl A » permet de sélectionner d'un coup l'ensemble d'un document. En remplaçant le A par un C, on copie la partie sélectionnée du texte. Avec « Ctrl V » on colle, et « Ctrl X » on coupe. « Ctrl O » ouvre une nouvelle page Word. « Ctrl P » imprime le document.

Raccourci particulièrement utile « Ctrl Z » donne la possibilité d'annuler la dernière action.

« Alt Ctrl I » permet d'ouvrir un aperçu avant impression, une fonctionnalité bien pratique pour vérifier la mise en page.

Enfin « Alt Ctrl M » donne la possibilité d'insérer un commentaire. Tous ces raccourcis sont aussi valables sur Mac. Il suffit de remplacer « Ctrl » par « Cmd ».

En fonction des versions il est possible que tous ces raccourcis ne fonctionnent pas sur Mac.

« Ctrl N » permet de créer un nouveau message et « Ctrl R » de répondre.

« Ctrl U » marque l'e-mail comme non lu quand « Ctrl Q » le classe au contraire comme lu.

« Ctrl D » supprime le message et « Ctrl entrée » envoie le mail que l'on vient d'écrire. Mais avant cela n'oubliez pas la touche F7 qui vérifie l'orthographe.

Les raccourcis permettent également d'accéder à des fonctionnalités un peu plus poussées :

« Ctrl Alt F » fait suivre un message en tant que pièce jointe, et « Ctrl Alt R » répond à un e-mail par une demande de réunion.

Pour basculer d'une fonction Outlook à une autre, on utilise le pavé numérique :

« Ctrl 1 » pour ouvrir la boîte de réception, « Ctrl 2 » pour le calendrier, « Ctrl 3 » pour les contacts, « Ctrl 4 » pour les tâches et « Ctrl 5 » pour les notes.

Pour sortir d'un programme qui beugue sans avoir à redémarrer, on peut utiliser le raccourci « Ctrl SHIFT Esc » sous Windows et « CmdAlt Shift Esc » sous Mac, en gardant les touches appuyées pendant trois secondes. Pour faire une capture d'écran « Alt impr écran/Syst » sous Windows et « Cmd Shift 3 » sous Mac.

Vous avez fermé par inadvertance un onglet important dans votre navigateur ? Pas de panique « Ctrl Shift T » sous Windows ou « Cmd Shift T » sous Mac le fera réapparaître.



L'assurance vie est toujours le placement favori des Français

Avec une collecte nette de plus de 22 milliards d'euros, l'année 2018 aura été très bonne pour l'assurance vie. Grâce à cette embellie, ce placement a largement dépassé le livret A.

Malgré un environnement économique et financier incertain, les Français sont toujours séduits par l'**assurance vie**. Selon les dernières données publiées par la Fédération française de l'assurance (FFA), la collecte nette, c'est-à-dire les dépôts d'argent moins les retraits effectués par les épargnants, s'établit à 22,4 Md€ en 2018, soit trois fois plus qu'en 2017.

Record historique pour les unités de compte

La collecte nette 2018 de l'assurance vie établit un record puisqu'il s'agit du meilleur résultat depuis 2015. Et ce n'est pas tout ! Avec 39,5 milliards d'euros, l'année 2018 s'inscrit comme la meilleure année de l'histoire en termes de volumes de souscription d'**assurance vie** en unités de comptes », se félicite la FFA.

Plus fort que le livret A

Avec 54 millions de contrats et 38 millions de bénéficiaires, « l'**assurance vie** reste le placement favori des Français », annonce Bernard Spitz, président de la FFA.

En comparaison, le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire, affublés d'un taux de rémunération peu attractif de 0,75 % depuis août 2015, n'ont collecté que 12,69 milliards d'épargne nouvelle en 2018.

Source : Le Particulier.fr

Les dessous de l'histoire :

SCOTCH : CA COLLE

En 1923, un certain Richard Drew rejoint la société 3M, fabriquant des papiers de ponçage. Il s'apprête à inventer un accessoire indispensable à la vie quotidienne : le Scotch.

L'histoire de l'invention du rouleau adhésif est étonnante : elle n'aurait pas été possible sans le sens de l'observation de Richard Drew, qui remarque que les voitures bicolores sont à la mode et que les ouvriers ont beaucoup de mal à peindre des lignes bien séparées entre les deux couleurs. De là, naît l'idée de fabriquer un papier sous forme de rouleau adhésif pour faciliter le travail des ouvriers. Dans la première version de son invention, la colle n'est pas appliquée au milieu mais seulement sur les bords extérieurs. Lors du premier test, le papier adhésif se décolla de la carrosserie et l'ouvrier, furieux, se serait écrié : « Ramenez donc ce rouleau à vos radins de patrons (« your scotch bosses ») et dites-leur de mettre plus de colle ! » En argot américain, « scotch » signifie en effet « avare », en référence à la réputation des Ecossais. En 1930, Richard Drew met au point le Scotch transparent que l'on connaît aujourd'hui. Restait à inventer le dévidoir, qui apparaîtra en 1932.



? CES DRÔLES D'EXPRESSIONS

MENAGER LA CHEVRE ET LE CHOU

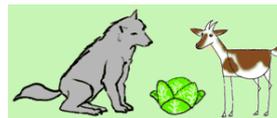
Ne heurter personne

« Il n'est pas franc, c'est un monsieur cauteleux, toujours entre le zist et le zest. Il veut toujours ménager la chèvre et le chou. »

Marcel Proust, Du côté de chez Swann (1913)

Antérieurement énoncée ainsi : « savoir passer la chèvre et le chou », cette expression tire son origine d'une devinette vieille comme les chemins. L'énigme est posée comme suit : un homme possède un loup, une chèvre et un chou. Il doit leur faire traverser une rivière. La barque qu'il a à sa disposition ne lui permet de transporter qu'un seul élément à la fois. Il peut faire des allers et retours. Comment va-t-il se débrouiller pour faire traverser la rivière aux trois protagonistes, sachant que la chèvre risque de dévorer le chou et le loup la chèvre ? La clé du mystère : l'homme commence par transporter la chèvre. Il revient. Il transporte le chou. Après avoir déposé le chou, il reprend la chèvre avec lui pour aller chercher le loup. Il la dépose et transporte le loup, qui reste ensuite de l'autre côté avec le chou. L'homme retourne à vide chercher la chèvre pour le dernier voyage. Voilà comment on peut satisfaire deux parties ayant des intérêts contradictoires, sans

se compromettre.



Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre amicale:

- Raphaël PENET - 62217 ARCHICOURT
- Patrick LE GALL - 29910 TREGUNC
- Philippe COUPEAU - 35000 RENNES
- Gilles BOUTONNET - 67370 BEHLENHEIM
- Jean Pierre BOUREL - 80000 AMIENS
- Christian AMAR - 13480 CABRIES
- Hubert HANNEDOUCHE - 51490 ST MARTIN L'HEUREUX
- Vincent LELIEVRE - 56000 VANNES
- Claude LEON - 44880 SAUTRON

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Claude DELPOUVE - 60000 BEAUVAIS
- Gilberte FRITZ - 68170 RIXHEIM
- Marcel RIOLON - 29390 SCAER
- Patrice TAILLAN - 34200 SETE
- Jean MARTY - 81800 RABASTENS
- Brigitte WARGNEZ - 59530 VILLEREAU
- Francine DUMESNIL - 92200 NEUILLY s/ SEINE (épouse de notre collègue Jacques DEMESNIL)
- Georges VERNIERE - 23230 GOUZON
- William LEMAIRE - 89110 AILLANT S/ THOLON
- Joël JOCHAUD du PLESSIX - 76760 YERVILLE
- Alain BROCHARD - 83400 HYERES

Notre amicale présente aux familles de nos amis disparus ses sincères condoléances.



amicale des anciens agents



► **Siège** : 1, rue du vert Galant - 72000 LE MANS.

► **Weblog** : <https://www.sagamm-senior.fr>

► **Courriel** : secretariat.aaamma@gmail.com

Responsable de rédaction :

Ronan ROMIEUX .

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Pierre EPINEUSE, Jean-Marie MARTIN, Michel KOMAN, Gérard LEVACHER, Jean-Paul MARET, Alain BEHAREL, Michel RIDOU, Jean PISSALOUX, Jacques CESSAT



735, rue Jacques Ange Gabriel